

**PROJET COMMUN DE SOUTIEN
AUX ÉTABLISSEMENTS DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET
TECHNIQUE DANS L'INTÉGRATION DES
COMPÉTENCES EN SANTÉ ET
EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL**


- CADRE DE RÉFÉRENCE -

ADOPTÉ LE 4 FÉVRIER 2005

PAR :

**LE COMITÉ RÉGIONAL
« PROJET COMMUN DE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DANS
L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES EN
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL »**

RÉGION DES LAURENTIDES

La prévention, j'y travaille !


*Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux*

Québec
Laurentides 

RÉDACTION

Julie Caissy, chargée de projet, Commission de la santé et de la sécurité du travail –
Direction régionale des Laurentides

Linda Montplaisir, hygiéniste du travail, Direction de santé publique, Agence de
développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des Laurentides

Pierre Privé, chargé de projet, Commission de la santé et de la sécurité du travail –
Direction générale

Louise van Doesburg, coordonnatrice régionale en santé au travail, Direction de santé
publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services
sociaux des Laurentides

COLLABORATION

Pierre Dupont, agent de recherche, Direction de santé publique, Agence de développement de
réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des Laurentides

Luc Morel, directeur santé-sécurité, Commission de la santé et de la sécurité du travail –
Direction régionale des Laurentides

MISE EN PAGE

Diane Brière, secrétaire administrative en santé au travail, Direction de santé publique,
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des
Laurentides

Projet commun de soutien aux établissements de formation professionnelle et technique

Une publication de la Direction de santé publique
Agence de développement de réseaux locaux de
services de santé et de services sociaux des Laurentides
Commission de la santé et de la sécurité du travail
des Laurentides

ISBN : 2-89547-092-8

Édition

Direction de santé publique des Laurentides

Dépôt légal : 3^e trimestre 2005

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à
condition que la source soit mentionnée. Ce document est disponible sur
le site Web de l'Agence de développement de réseaux locaux de services
de santé et de services sociaux des Laurentides.

www.rrsss15.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les
femmes que les hommes.

REMERCIEMENTS

Des remerciements sont adressés aux membres de l'équipe régionale en santé au travail de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des Laurentides, aux chefs de l'administration des programmes en santé au travail des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) des Laurentides et à leurs intervenants ainsi qu'aux intervenants de l'équipe Prévention-Inspection de la CSST - Direction régionale des Laurentides pour leurs commentaires pertinents et l'intérêt manifesté par chacun d'eux pour le développement et la mise en application de ce projet commun de soutien aux établissements de formation professionnelle et technique dans l'intégration des compétences en santé et sécurité du travail.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
REMERCIEMENTS	i
INTRODUCTION.....	1
PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE LA RÉGION DES LAURENTIDES	3
FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	9
PORTRAIT DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES	11
BUT ET OBJECTIFS DU PROJET COMMUN DE SOUTIEN EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE.....	13
OFFRE DE SERVICE.....	15
RÔLE DES MAÎTRES D’OEUVRE ET DES PARTENAIRES DU PROJET	17
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE.....	21
ANNEXE 1 : Programmes de formation offerts par les établissements de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides : centres de formation professionnelle.....	25
ANNEXE 2 : Programmes de formation offerts par les établissements de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides : cégeps	33
ANNEXE 3 : Programmes de formation de type Insertion professionnelle des jeunes vers l’emploi offerts dans la région des Laurentides	37
ANNEXE 4 : Nombre d’heures en santé et sécurité du travail.....	41

INTRODUCTION

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des Laurentides (L'Agence), dans un contexte de partenariat, ont convenu d'élaborer un projet commun de soutien en santé et sécurité du travail (SST) dans les établissements de formation professionnelle et technique (EFPT) de la région. Ce projet basé sur le volontariat des établissements de formation et la prise en charge de la prévention en matière de santé et de sécurité du travail (SST) par les établissements de formation entend rejoindre les dirigeants, les enseignants et les étudiants dans le but de favoriser le développement d'une culture de prévention chez les futurs travailleurs et employeurs.

Cette intervention en prévention des lésions professionnelles chez les jeunes travailleurs¹ dans les établissements de formation professionnelle et technique fait partie du « *Plan d'action Jeunesse* » de la CSST pour les années 2004 à 2006. Les éléments clés de ce plan sont notamment l'éducation à la prévention des jeunes d'âge scolaire, l'intégration des compétences en santé et sécurité du travail chez les étudiants en formation professionnelle et technique ainsi que le soutien des jeunes qui intègrent le milieu de travail et le soutien de leurs employeurs dans la prise en charge de la prévention. Afin de développer une culture de prévention chez les futurs travailleurs et employeurs, il est essentiel de faire de la santé-sécurité un enjeu social et de favoriser le partage de l'expertise en matière de santé et de sécurité en milieu de travail.

La CSST et le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ont également participé au Comité international pour l'Éducation et la Formation à la Prévention de l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) responsable de l'élaboration du « *Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en santé et sécurité au travail (SST) dans l'enseignement et la formation professionnelle et technique* ». Leur participation exprime leur intérêt commun à coopérer pour assurer une formation adéquate en santé et en sécurité du travail des futurs travailleurs et employeurs.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation du Québec s'assure de la mise en application de « *L'entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation* ». Cette entente regroupe divers dossiers dont « *Une école en santé* » pour la réussite éducative et le bien-être de tous les jeunes.

Les établissements de formation et les établissements qui reçoivent les étudiants dans le cadre d'un stage deviennent un modèle pour les futurs travailleurs et employeurs quant à l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et des règlements qui en découlent et à l'utilisation des mesures préventives associées aux risques à la santé et à la sécurité lors de l'utilisation d'équipements, de machines, d'outils et lors de la mise en oeuvre de procédés industriels.

¹ Jeunes travailleurs : Travailleurs âgés de 24 ans et moins.

Projet commun de soutien aux établissements de formation professionnelle et technique dans l'intégration des compétences en santé et en sécurité du travail

Ce projet commun est élaboré conjointement par la Direction régionale de la CSST des Laurentides et la Direction de santé publique des Laurentides. La réalisation de ce projet est confiée aux maîtres d'oeuvre de ce projet, soient les directions, les enseignants et les étudiants des établissements de formation professionnelle et technique de la région. Le soutien nécessaire à la mise en oeuvre de ce projet est assuré par les intervenants du réseau de la santé et ceux de la Direction Action Jeunesse de la CSST. La Direction régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière du ministère de l'Éducation du Québec, les commissions scolaires de la région ainsi que les associations sectorielles paritaires en santé et sécurité du travail sont des partenaires dans ce projet selon leur mandat et leur clientèle.

PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE LA RÉGION DES LAURENTIDES

A) ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La région des Laurentides compte cinq commissions scolaires qui offrent, dans 12 établissements de formation professionnelle², des programmes de formation professionnelle spécifiques aux besoins locaux. Les programmes d'études mènent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Seigneurie-des-Mille-Îles	4
Rivière-du-Nord	3
Des Laurentides	3 (incluant l'École hôtelière des Laurentides)
Pierre-Neveu	1
Sir-Wilfrid-Laurier	1 (commission scolaire de langue anglaise)

Les établissements de formation professionnelle de la région des Laurentides offrent de nombreux programmes de formation reliés aux domaines suivants :

- travail avec les métaux ;
- soins de santé aux bénéficiaires ;
- mécanique des véhicules (entretien-réparation) ;
- foresterie ;
- hôtellerie et restauration ;
- agriculture ;
- conduite de véhicules lourds ;
- utilisation, entretien et réparation de machines industrielles ;
- ornement floral et aménagement paysager ;
- combat des incendies ;
- électricité ;
- administration, commerce et informatique ;
- dessin industriel ;
- procédés infographiques.

² Aussi nommés « Centres de formation professionnelle ».

Plus spécifiquement, les programmes de formation offerts dans les établissements de formation professionnelle de la région des Laurentides sont présentés à l'annexe 1.

Au Québec, la formation de pompiers est offerte dans trois écoles, dont l'une est située à Mirabel, soit l'Académie des pompiers, qui offre le programme « *Intervention en sécurité incendie* ». Il n'y a pas d'autres établissements de formation professionnelle privés dans la région.

B) ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE : CÉGEPS ET COLLÈGES

Dans la région des Laurentides, deux collèges offrent la formation générale et technique au niveau collégial, soit le Collège Lionel-Groulx situé à Sainte-Thérèse et le Cégep de Saint-Jérôme. Ce dernier a également un pavillon affilié dans la région des Hautes-Laurentides, soit le Centre collégial de Mont-Laurier. Les formations mènent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Les types de formation dispensés par les cégeps de la région sont les suivants :

- technique de soins infirmiers ;
- technique d'analyses biomédicales ;
- technique de santé animale ;
- technologie de la production horticole et de l'environnement ;
- gestion et exploitation d'entreprise agricole ;
- technique de comptabilité et de gestion ;
- techniques administratives ;
- techniques de la logistique du transport ;
- techniques de bureautique ;
- techniques de la documentation ;
- techniques de l'informatique ;
- techniques de production manufacturière ;
- technique d'éducation spécialisée ;
- technique d'éducation à l'enfance ;
- technique d'intervention en délinquance ;
- technique de travail social ;
- technique d'intégration multimédia ;
- technique de génie mécanique ;
- technologie du génie électrique ;
- technique de transformation des matériaux composites ;
- technique de la transformation des produits forestiers ;
- techniques professionnelles de musique et chanson ;
- théâtre.

La liste des programmes de formation offerts par les deux cégeps de la région est présentée à l'annexe 2.

Des programmes de formation de niveau collégial du type alternance travail-études (ATE), permettant à l'étudiant d'intégrer un stage en milieu de travail d'une durée de 12 semaines, sont offerts dans certains cégeps. Les programmes ATE offerts par le Cégep de Saint-Jérôme sont :

- alternance travail-études en technique de génie mécanique ;
- alternance travail-études en technique de comptabilité et de gestion.

Dans la région des Laurentides, il n'y a pas d'établissements privés de niveau collégial.

C) PROGRAMMES DE FORMATION DE TYPE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES VERS L'EMPLOI

- **PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DE LA RÉGION**

L'établissement de formation Polyvalente Sainte-Thérèse reçoit des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre du programme Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ1 et ISPJ2). Ce programme vise à développer chez ces jeunes des comportements de travailleurs adultes responsables, à développer des habiletés manuelles, à connaître les exigences du marché du travail, à connaître les règles de santé et de sécurité au travail et à poursuivre sa formation générale. La formation d'une à deux années s'effectue en milieu scolaire pour une journée par semaine et en milieu de travail pour quatre journées par semaine. Les étudiants sont supervisés par les enseignants de la commission scolaire à l'école et en usine. À la fin du programme, les étudiants reçoivent une attestation de capacités du MEQ. On retrouve à l'annexe 3, la liste des programmes de formation de type « Insertion professionnelle des jeunes vers l'emploi » offerts par la Polyvalente Sainte-Thérèse.

D'autres programmes de formation du type « cheminement individualisé » ou « cheminement particulier » offerts par les écoles polyvalentes de la région pourront être intégrés à ce projet de soutien en santé et sécurité du travail puisque ces programmes comportent des apprentissages sous forme de stages en milieu de travail. Le soutien aux établissements sera offert à la demande.

- **PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS PAR DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE LA RÉGION**

Dans la région des Laurentides, deux entreprises offrent une formation dans des ateliers permettant à des personnes jeunes ou moins jeunes temporairement incapables d'affronter la réalité du marché du travail d'être formées tout en travaillant. Ces deux entreprises sont :

- Les entreprises d'insertion Godefroy Laviolette inc. ;
- Grenier populaire des Basses-Laurentides (Le).

Les entreprises d'insertion Godefroy Laviolette inc. est un établissement qui se spécialise dans l'insertion au marché du travail de travailleurs dans le domaine de la menuiserie, du commerce au détail, de la couture et de la manutention de marchandises. Trois lieux physiques servent de lieux d'enseignement et de travail :

- Atelier de menuiserie de Sainte-Thérèse, situé à Sainte-Thérèse ;
- Éclipse, situé à Saint-Jérôme ;
- Recypro, situé à Lachute.

Pour l'entreprise Le Grenier populaire des Basses-Laurentides situé à Saint-Eustache, le type de formation en réinsertion au marché du travail offert concerne les domaines de travail reliés à la vente et au service à la clientèle, au transport et à la manutention, à l'entretien, à la restauration de meubles et à la réparation d'électroménagers.

À l'annexe 3, on retrouve la liste des programmes de formation de type « *Insertion professionnelle des jeunes vers l'emploi* » offerts par Les entreprises Godefroy Laviolette inc. et le Grenier Populaire des Basses-Laurentides.

FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

L'étudiant aux études professionnelles et techniques, suite à l'obtention de son diplôme et ayant effectué des stages de formation dans un établissement-employeur³, se retrouvera sur le marché du travail pour y exercer sa profession. À titre d'exemple, celle-ci pourra être définie par l'un des titres d'emploi suivants :

- **préposé aux bénéficiaires**, un employé auxiliaire en soins infirmiers et thérapeutiques, un aide médical, un auxiliaire médical (Programme de formation en assistance aux bénéficiaires en établissements de santé) ;
- **infirmier auxiliaire autorisé** (Programme de formation en santé-assistance et soins infirmiers) ;
- **infirmier diplômé** (Programme de formation en Soins infirmiers) ;
- **auxiliaire familial et social**, un aide familial ou un aide familial au foyer, un aide de soutien à domicile (Programme de formation en assistance familiale et sociale aux personnes à domicile) ;
- **électricien d'entretien**, un installateur-réparateur d'appareils électriques (Programme de formation en électricité d'entretien ou en électromécanique de système automatisé) ;
- **mécanicien**, un réparateur de véhicules automobiles, un technicien (Programme de formation en mécanique automobile) ;
- **mécanicien industriel**, un mécanicien et réparateur de machines industrielles, un mécanicien et monteur de machines dans l'industrie, un ajusteur de machines industrielles (Programme de formation en mécanique industrielle de construction et d'entretien) ;
- **boucher**, un travailleur des abattoirs (Programme de formation en boucherie de détail) ;
- **usineur**, un opérateur de machines-outils, un machiniste et vérificateur d'usinage et d'outillage, un conducteur de machines d'usinage (Programme de formation en matriçage, outillage, usinage sur machines-outils, techniques d'usinage) ;
- **opérateur de machines industrielles conventionnelles** (Programme de formation en conduite de machines industrielles) ;
- **soudeur**, un entrepreneur, un contremaître du formage, façonnage et montage des métaux (Programme de formation en soudage-montage) ;
- **conducteur de camions**, un camionneur (Programme de formation en conduite de camions) ;
- **conducteur de scies à chaîne et d'engins de débardage** (Programme de formation en abattage manuel et débardage forestier) ;
- **technicien en génie mécanique** (Programme de formation en technique de génie mécanique).

Un cours dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail d'une durée variant entre 15 et 45 heures est inclus dans le programme de formation professionnelle de l'étudiant. Le tableau de l'annexe 4 présente, pour certains programmes de formation offerts dans la région, le nombre d'heures de cours en santé et sécurité du travail ou dans un domaine d'études similaires.

³ L'établissement-employeur réfère à l'établissement où l'employeur a accepté des étudiants stagiaires.

Également, le Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CEMEQ) qui offre des services-conseils en assistance pédagogique, propose des guides d'apprentissage en santé et sécurité du travail pour les programmes de formation suivants :

- Carrosserie :
 - santé et sécurité du travail

- Coiffure :
 - santé et sécurité
 - hygiène, santé et sécurité – 09 premiers soins

- Électromécanique de systèmes automatisés
 - santé et sécurité du travail

- Esthétique :
 - hygiène et sécurité

- Mécanique automobile :
 - santé et sécurité du travail
 - santé, sécurité et protection de l'environnement

- Mécanique de véhicules lourds routiers :
 - santé et sécurité du travail

- Mécanique industrielle :
 - santé et sécurité du travail

- Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques :
 - santé et sécurité du travail

- Soudage-montage :
 - sensibilisation aux règles de santé et de sécurité du travail

- Techniques d'usinage :
 - santé et sécurité

PORTRAIT DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Chaque année, au Québec, environ 500 000 jeunes de 24 ans et moins occupent un emploi dans les différents milieux de travail. Chaque année, près de 24 000 jeunes travailleurs se blessent au travail.

Malgré la difficulté à présenter un portrait des lésions professionnelles spécifique aux jeunes en relation avec leur métier, il a été possible, à partir des fichiers sur les lésions professionnelles tenus par la CSST, d'en extraire quelques données concernant les jeunes travailleurs (24 ans et moins) de la région des Laurentides pour la période couvrant les années 1997 à 2001. Les données montrent que :

- des jeunes travailleurs dans le domaine de **l'électricité d'entretien** ont subi des entorses, des ecchymoses, des plaies, des tendinites, des coupures, des fractures et des sidéroses cornéennes ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine de la **mécanique automobile** ont subi des fractures, des entorses, des coupures, des sidéroses cornéennes, une conjonctivite des soudeurs à l'arc ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine du **soudage-coupage** ont subi des entorses, des ecchymoses, des coupures et plaies, des sidéroses cornéennes, des fractures et des tendinites ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine de **l'assistance aux bénéficiaires en établissement de santé** ont subi des lésions suite à des efforts excessifs ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine de la **mécanique industrielle** ont à effectuer des travaux de soudage-coupage des métaux, d'usinage de tôlerie et qui ont subi des foulures-déchirures, des brûlures et des hernies suite à des soulèvements de poids excessifs ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine de **la boucherie de détail** ont subi des entorses et foulures, des coupures, des plaies, des ecchymoses, des brûlures et des tendinites ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine de la **conduite de machines industrielles** ont subi des fractures, des entorses, des ecchymoses, des tendinites ou qui ont été atteints d'entérite-colite (travailleurs des abattoirs) ;
- des jeunes travailleurs dans le domaine de **l'usinage et du matriçage** ont subi des entorses, des ecchymoses et des plaies, des coupures, des sidéroses cornéennes, des fractures, des conjonctivites des soudeurs et des tendinites.

De plus, au Québec, selon les données de la CSST sur une période de cinq ans entre 1999 et 2003, 59 jeunes ont perdu la vie suite à un accident de travail. Dans la région des Laurentides, en 2004, un jeune est décédé au travail.

Il faut cependant bien comprendre que cette liste de situations de travail ayant causé des lésions ne correspond pas nécessairement à des jeunes travailleurs issus des programmes de formation professionnelle et technique, puisqu'il n'est pas possible de différencier ce critère dans les statistiques. Toutefois, ces quelques exemples de données sur les lésions expriment l'importance à accorder à la formation en prévention des risques à la santé et à la sécurité du travail dans les différents domaines d'études professionnelles.

BUT ET OBJECTIFS DU PROJET COMMUN DE SOUTIEN EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

BUT

Développer une culture de prévention chez les futurs travailleurs et employeurs.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'intégration des compétences en santé et en sécurité du travail dans la formation professionnelle et technique.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Soutenir l'établissement de formation dans :

- sa démarche de prise en charge de la santé et de la sécurité du travail ;
- l'élaboration de son plan d'action ;
- la mise sur pied de divers mécanismes de prévention.

Ce plan d'action doit s'inspirer des principes énoncés dans le Protocole de Québec et qui sont les suivants :

1. Les compétences en santé et en sécurité du travail associées à chacune des étapes de réalisation d'un travail sont intégrées à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage d'un métier.
2. La maîtrise des connaissances requises et des pratiques recommandées en matière de santé et de sécurité du travail fait l'objet d'une évaluation intégrée à la formation.
3. Le milieu de la formation adopte des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité pour l'élève et favorise leur mise en oeuvre par des politiques et des codes.
4. Le matériel, l'équipement et l'environnement répondent aux normes et aux règles reconnues en matière de santé et sécurité du travail.

Ce projet commun sera tout d'abord mis en œuvre dans trois établissements de formation selon les différentes parties du territoire des Laurentides : Sud, Centre et Nord.

OFFRE DE SERVICE

L'établissement de formation professionnelle et technique aura à élaborer son **plan d'action** visant l'intégration par les jeunes de compétences en santé et sécurité du travail tout au long de leur formation. L'élaboration de ce plan pourra se faire avec le soutien des intervenants de la CSST et des intervenants du réseau de la santé au travail.

Ce plan pourra inclure une ou plusieurs activités proposées ci-dessous ou d'autres activités orientées vers l'intégration par les jeunes de compétences en santé et sécurité du travail durant leur formation.

OFFRE DE SERVICE			
ACTIVITÉS	CLIENTÈLE CONCERNÉE ⁴	PARTENAIRES	RÉSULTATS ATTENDUS
Identification et priorisation du programme ou des programmes de formation par le milieu scolaire	- Direction EFPT - Enseignants	- Direction CS - CSST - Équipes SAT (Agence et CSSS)	Chacun des programmes de formation retenu pour l'intervention sera priorisé
Mise sur pied d'un CSS-étudiants ⁵ et son maintien dans le temps	- Direction EFPT - Enseignants - Étudiants	- CSST - Équipes SAT (Agence et CSSS) - ASP	Le CSS-étudiants sera mis sur pied et l'établissement d'enseignement s'assurera de son maintien dans le temps
Élaboration d'une grille des risques à la santé et à la sécurité spécifique au programme de formation priorisé	- Direction EFPT - Enseignants - Étudiants	- CSST - Équipes SAT (Agence et CSSS) - ASP	Une grille des risques à la santé et à la sécurité spécifique au programme de formation priorisé sera élaborée

⁴ **Agence** : Agence de développement de réseaux locaux des services de santé et des services sociaux
ASP : Association sectorielle paritaire
CS : Commission scolaire
CSSS : Centre de santé et de services sociaux (incluant les CLSC)
CSST : Commission de la santé et de la sécurité du travail
EFPT : Établissement de formation professionnelle et technique
SAT : Santé au travail

⁵ Comité de santé et de sécurité regroupant des étudiants du programme de formation priorisé avec la participation d'enseignants et de la direction de l'établissement.

OFFRE DE SERVICE			
ACTIVITÉS	CLIENTÈLE CONCERNÉE⁴	PARTENAIRES	RÉSULTATS ATTENDUS
Inspection des ateliers de formation professionnelle par les enseignants et les étudiants à l'aide de la grille des risques à la santé et à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du EFPT - Enseignants - Étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - CSST - Équipes SAT (Agence et CSSS) - ASP 	<p>Un rapport d'inspection sera rédigé.</p> <p>Si requis, des recommandations quant aux mesures préventives à mettre en place dans les ateliers de formation professionnelle seront transmises à la direction de l'EFPT et de la CS.</p>
Mise en place d'une démarche d'inspection des ateliers de formation professionnelle du programme priorisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction EFPT - Enseignants - Étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la CS - Enseignants - Équipes de SAT (Agence et CSSS) - ASP 	Une démarche d'inspection des ateliers de formation professionnelle sera appliquée.
Formation sur la démarche d'enquête et d'analyse d'accident s'adressant aux étudiants du programme de formation priorisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction EFPT - Enseignants - Étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la CS - Enseignants - Équipes de SAT (Agence et CSSS) - ASP 	Une démarche d'enquête et d'analyse d'accidents sera connue par les étudiants du programme de formation priorisé.
Session d'information en santé et sécurité du travail : risques à la santé et à la sécurité, effets sur la santé, mesures préventives.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction EFPT - Étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la CS - Enseignants - Équipes de SAT (Agence et CSSS) - CSST - ASP 	Une session d'information sera donnée.
Élaboration d'une entente ou d'un contrat-type en matière de santé et sécurité pour les étudiants-stagiaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction EFPT 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la CS - CSST 	Un document-type sera élaboré.

RÔLE DES MAÎTRES D'OEUVRE ET DES PARTENAIRES DU PROJET

- **MAÎTRES D'OEUVRE**

ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (EFPT) : Élaboration du plan d'action de l'établissement d'enseignement et mise en application de ce plan d'action avec le soutien des partenaires.

ENSEIGNANTS DES ATELIERS PROFESSIONNELS : Participation à la mise en oeuvre du plan d'action de l'établissement d'enseignement.

ÉTUDIANTS DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE CIBLÉS : Participation à l'évaluation des risques et des mesures préventives dans les ateliers de formation professionnelle et technique spécifiques à leur domaine d'études, participation aux sessions d'information et application des mesures préventives spécifiques au travail effectué.

- **PARTENAIRES**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ) : Soutien-conseil à la mise en application du projet commun de soutien en santé et sécurité du travail dans les établissements de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides.

COMMISSIONS SCOLAIRES (CS) : Soutien-conseil à la mise en application du projet commun de soutien en santé et sécurité du travail dans les établissements de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST) – DIRECTION RÉGIONALE DES LAURENTIDES : Élaboration et soutien à la mise en oeuvre du projet commun de soutien avec les responsables de l'Agence et les équipes de santé au travail des CSSS. Soutien à l'évaluation de la conformité des installations, des équipements et des procédés en lien avec les lois et règlements applicables en milieu de travail.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (L'AGENCE) : Élaboration, soutien à la mise en oeuvre du projet commun de soutien en santé et sécurité du travail avec les responsables de la CSST et les équipes de santé au travail des CSSS, soutien-conseil auprès des intervenants impliqués dans l'application du plan d'action de l'établissement de formation professionnelle et technique et évaluation du projet commun.

ÉQUIPES DE SANTÉ AU TRAVAIL DES CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX / CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CSSS / CLSC) : Soutien à l'identification des risques à la santé et des mesures préventives applicables aux ateliers professionnels, présentation de sessions d'information sur les risques à la santé, leurs effets et les mesures préventives, élaboration de recommandations relatives aux mesures préventives, si nécessaire, identification des besoins des enseignants quant aux outils pédagogiques spécifiques aux risques à la santé et à la sécurité de la profession enseignée.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES PARITAIRES (ASP) : Soutien-conseil à la formation spécifique aux programmes de formation priorités et aux clientèles spécifiques aux ASP.

CONCLUSION

Présenté sous forme de cadre de référence, ce projet sera accompagné de modalités opérationnelles qui définiront de façon plus spécifique les actions à mener dans le cadre de ce projet pour chaque établissement priorisé. Étant basé sur le volontariat des établissements de formation professionnelle et technique, les modalités opérationnelles se définiront au fur et à mesure de la participation des établissements au projet.

Ce projet commun de soutien en santé et sécurité du travail dans les établissements de formation professionnelle et technique se veut un projet évolutif, c'est-à-dire que l'offre de service sera proposée à l'ensemble des établissements de formation professionnelle et technique de la région et ainsi, progressivement, ils bénéficieront du soutien et de l'intervention des intervenants de santé et sécurité du travail.

Ce projet orienté vers le développement d'une culture de prévention chez les futurs travailleurs et employeurs s'inscrit dans un projet global de promotion de la santé et de la sécurité au travail et de prévention des lésions professionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

1. AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES - DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DES LAURENTIDES, *Plan d'action régional en santé publique 2004-2007, Prévenir pour l'avenir*, 18 février 2004.
2. AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES - DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DES LAURENTIDES, *Données statistiques disponibles au fichier des lésions professionnelles de la CSST - 1997 à 2001*.
3. CDC. NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health. *NIOSH Safety Checklist Program for Schools*, [En ligne]. <http://www.cdc.gov/niosh/docs/2004-101/> (Page consultée le 10 novembre 2004).
4. CENTRE D'ÉLABORATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC – CEMEQ, *Formation professionnelle et technique*, [En ligne]. <http://www.cemeq.qc.ca/AccueilFr.html> (Page consultée le 1^{er} décembre 2004).
5. CENTRE D'ÉLABORATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC – CEMEQ. *Fiche de spécifications*, [En ligne]. <http://www.cemei.com/> (Page consultée le 13 décembre 2004).
6. COLLECTIF DES ENTREPRISES DU QUÉBEC, *Recherche par entreprises*, [En ligne]. <http://www.collectif.qc.ca/emplois/statique/entreprises.asp> (Page consultée le 6 décembre 2004).
7. COMITÉ INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION À LA PRÉVENTION DE L'AISS, *Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en santé et sécurité au travail (SST) dans l'enseignement et la formation professionnelle et technique*, le 8 octobre 2003, Québec (Québec) Canada, [En ligne]. <http://education.prevention.issa.int/Protocole%20Francais.pdf> (page consultée le 14 décembre 2004).
8. COMITÉ INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION À LA PRÉVENTION DE L'AISS, *Protocole de Québec pour l'intégration des compétences en santé et en sécurité au travail (SST) dans l'enseignement et la formation professionnelle et technique*, le 8 octobre 2003.
9. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - DIRECTION ACTION JEUNESSE, *Service de soutien aux établissements de formation professionnelle et technique - Pour soutenir l'intégration des compétences en santé et sécurité du travail*. Octobre 2004.

10. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL – MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Rapport de la planification et du bilan des services aux clientèles en santé au travail 2003-2004*, Région des Laurentides.
11. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - DIRECTION ACTION JEUNESSE, *Les jeunes : une priorité pour la CSST*, 29 septembre 2004.
12. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - DIRECTION ACTION JEUNESSE, *Plan d'action Jeunesse 2004-2006 de la Direction Action Jeunesse*, 3 septembre 2004.
13. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL. *Jeunes travailleurs et étudiants-travailleurs ... la prévention des accidents du travail, ça commence tout de suite !* Juin 2003.
14. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL. Défi Prévention Jeunesse – *La prévention ça s'apprend*, septembre 2003.
15. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, *Services de soutien aux établissements de formation professionnelle et technique ; pour soutenir l'intégration des compétences en santé et sécurité du travail*, octobre 2004, DC-100-1495 (04-10).
16. INFOROUTE FPT. La formation professionnelle et technique au Québec, *Bienvenue sur le site de l'Inforoute FPT*, [En ligne]. <http://www2.inforoutefpt.org/default.htm/> (Page consultée le 3 novembre 2004).
17. INFOROUTE FPT. Le réseau télématique de la formation professionnelle et technique au Québec. *Programmes de niveau collégial*, [En ligne]. http://www2.inforoutefpt.org/guide/programmes_coll.asp (Page consultée le 14 décembre 2004).
18. MEQ-CSST, *Opération concertée en vue de l'intégration de la santé et de la sécurité dans la formation professionnelle et technique*. CSST, [En ligne]. <http://www.inforoutefpt.org/services/csst/csst-1.htm/> (Page consultée le 27 octobre 2004).
19. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Répertoire des établissements d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire privés, titulaires d'un permis du ministère de l'Éducation du Québec (Loi sur l'enseignement privé, L.R.Q., chapitre E-9.1)*, année scolaire 2003-2004.
20. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Bulletin d'information - Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes*, Québec, 14 septembre 2004.

21. RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC ET LES CLSC DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC, *Partenaires aujourd'hui pour demain !* Octobre 2003.
22. TISON, Marc. *Faire école en santé et sécurité*, Prévention au travail, vol. 17 n° 4, automne 2004.

ANNEXE 1

PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE LA RÉGION DES LAURENTIDES :

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS DEUX-MONTAGNES / SUD-DE-MIRABEL (CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER)	
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE OFFERTS
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES	
Centre de formation professionnelle L'Émergence (Deux-Montagnes)	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile
	Comptabilité
	Conduite de machines industrielles
	Lancement d'une entreprise
	Matriçage
	Outillage
	Procédés infographiques
	Santé-assistance et soins infirmiers
	Secrétariat
	Technique d'usinage
	Usinage sur machines-outils à commande numérique
Vente-conseil	
Centre de formation professionnelle de l'automobile (Sainte-Thérèse)	Mécanique automobile
	Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé
Centre de formation des nouvelles technologies (Sainte-Thérèse)	Comptabilité
	Dessin de bâtiment
	Lancement d'une entreprise
	Liaison en réseau d'équipement bureautique
	Représentation
	Secrétariat
	Service technique d'équipement bureautique
	Soutien informatique
Vente-conseil	
Centre de formation agricole de Mirabel (Mirabel / Sainte-Scholastique)	Fleuristerie
	Grandes cultures (Gestion intégrée)
	Production de bovins de boucherie
	Production horticole
	Production laitière

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS DEUX-MONTAGNES / SUD-DE-MIRABEL (CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER)	
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE OFFERTS
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	
Centre Performance Plus (Lachute)	Accord des mets et des vins
	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile
	Briquetage-maçonnerie
	Carrelage
	Charpenterie-menuiserie
	Coiffure
	Comprendre internet afin de mieux superviser ses enfants
	Comptabilité
	Conduite de machines industrielles
	Électricité de construction
	Électromécanique de systèmes automatisés
	Esthétique
	Introduction à l'informatique
	Lancement d'une entreprise
	Mécanique industrielle de construction et d'entretien
	Mise en œuvre de matériaux composites
	Perfectionnement infirmières auxiliaires (Loi 90)
	Perfectionnement à la carte en informatique
	Principes de base pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires
	Santé-assistance et soins infirmiers
	Secrétariat
	Secrétariat médical
Soudage-montage	
Technique d'usinage	
Usinage sur machines-outils à commande numérique	
Vente de voyages	

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS DEUX-MONTAGNES / SUD-DE-MIRABEL (CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER)	
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE OFFERTS
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER	
Centre de formation professionnelle (Lachute)	Bilingual Hotel Receptionist
	Computing Support
	Secretarial Studies
	Starting a Business

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS RIVIÈRE-DU-NORD / NORD-DE-MIRABEL (CLSC ARTHUR-BUIES)	
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE OFFERTS
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	
Centre d'études professionnelles (Saint-Jérôme)	Carrosserie
	Comptabilité
	Dessin industriel
	Électricité d'entretien
	Lancement d'une entreprise
	Mécanique automobile
	Mécanique de véhicules lourds routiers
	Secrétariat
	Soudage-montage
	Technique d'usinage
Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	
Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (Mirabel)	Conduite de camions
	Heavy Truck Driving
COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES	
École hôtelière des Laurentides (Sainte-Adèle)	Boucherie de détail
	Boulangerie
	Cuisine actualisée
	Cuisine d'établissement
	Pâtisserie
	Pâtisserie de restaurant
	Réception en hôtellerie
	Service de la restauration
Sommellerie	

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS RIVIÈRE-DU-NORD / NORD-DE-MIRABEL (CLSC ARTHUR-BUIES)	
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE OFFERTS
COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (SUITE)	
Centre de formation professionnelle Des Sommets (Sainte-Agathe-des-Monts)	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
	Comptabilité
	Lancement d'une entreprise
	Réparation d'appareils électroniques audio-vidéo
	Santé-assistance et soins infirmiers
	Secrétariat
CFP Le Florès (Polyvalente Curé-Mercure à Mont-Tremblant)	Vente-conseil
	Horticulture ornementale
	Lancement d'une entreprise
	Réalisation d'aménagements paysagers

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS RIVIÈRE-DU-NORD / NORD-DE-MIRABEL / POINT DE SERVICE HAUTES-LAURENTIDES (CLSC ARTHUR-BUIES / POINT DE SERVICE HAUTES LAURENTIDES)	
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE OFFERTS
COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU	
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (Mont-Laurier)	Abattage et façonnage des bois
	Affûtage
	Aménagement de la forêt
	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile
	Classement des bois débités
	Coiffure
	Comptabilité
	Conduite de camions (Cours offert en collaboration avec le Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme)
	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière
	Cuisine d'établissement
	Lancement d'une entreprise
	Mécanique d'engins de chantier
	Protection et exploitation de territoires fauniques
	Récolte de la matière ligneuse
	Santé-assistance et soins infirmiers
	Sciage
	Secrétariat
	Service de la restauration
	Sylviculture

La formation « *Accréditation abattage manuel CSST* » fait partie des cours offerts aux entreprises dans le cadre du programme de formation sur mesure du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ANNEXE 2

PROGRAMMES DE FORMATION OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE LA RÉGION DES LAURENTIDES :

CÉGEPS

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS DEUX-MONTAGNES / SUD-DE-MIRABEL (CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER)	
CÉGEP	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE OFFERTS
Collège Lionel-Groulx (Sainte-Thérèse)	Gestion de commerce
	Gestion et exploitation d'entreprises agricoles
	Gestion et exploitation d'entreprises agricoles (Productions animales)
	Gestion et exploitation d'entreprises agricoles (Productions végétales)
	Interprétation théâtrale
	Techniques de bureautique
	Techniques de bureautique (Coordination du travail de bureau)
	Techniques de bureautique (Micro-édition et hypermédia)
	Techniques de comptabilité et de gestion
	Techniques de la documentation
	Techniques de la logistique du transport
	Techniques de l'informatique
	Techniques de l'informatique (informatique de gestion)
	Techniques de l'informatique (informatique industrielle)
	Techniques de l'informatique (Gestion de réseaux informatiques)
	Techniques de production manufacturière
	Techniques de santé animale
	Techniques professionnelles de musique et chanson
	Techniques professionnelles de musique et chanson (Composition et arrangement)
	Techniques professionnelles de musique et chanson (Interprétation)
	Théâtre-Production
	Théâtre-Production (Décors et costumes)
Théâtre-Production (Gestion et technique de scène)	
Théâtre-Production (Éclairage et technique de scène)	

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS RIVIÈRE-DU-NORD / NORD-DE-MIRABEL (CLSC ARTHUR-BUIES)	
CÉGEP	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE OFFERTS
Cégep de Saint-Jérôme (Campus de Saint-Jérôme)	Aménagement de la forêt Conception assistée par ordinateur en génie mécanique Coordination d'équipe en milieu de travail Coordination d'équipe en milieu touristique Courtier immobilier Création multimédia Design et création de sites Web dynamiques – Programme long Finance et comptabilité informatisée Gérontologie Gestion adaptée à la petite entreprise Gestion comptable Gestion de commerce Intégration de la bureautique à son travail Logiciel de gestion informatisée Micro-édition (Bureautique) Programmation d'un site Web dynamique Soins infirmiers Techniques de comptabilité et de gestion Techniques d'éducation à l'enfance Techniques d'éducation spécialisée Techniques de génie mécanique Techniques de l'informatique Techniques de l'informatique (Informatique de gestion) Techniques de l'informatique (Gestion de réseaux informatiques) Techniques de micro-informatique et réseautique Techniques de transformation des matériaux composites Techniques de travail social Techniques d'intégration multimédia (version révisée) Technologie d'analyses biomédicales Technologie de la transformation des produits forestiers Technologie de l'électronique industrielle

**ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS RIVIÈRE-DU-NORD /
NORD-DE-MIRABEL /
POINT DE SERVICE HAUTES-LAURENTIDES
(CLSC ARTHUR-BUIES / POINT DE SERVICE HAUTES LAURENTIDES)**

ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE OFFERTS
Cégep de Saint-Jérôme (Collège de Mont-Laurier)	Techniques de soins infirmiers
	Techniques de compatibilité et de gestion
	Techniques de la transformation des produits forestiers
	Techniques d'intervention en délinquance

ANNEXE 3

PROGRAMMES DE FORMATION DE TYPE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES VERS L'EMPLOI OFFERTS DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS DEUX-MONTAGNES / SUD-DE-MIRABEL (CLSC JEAN-OLIVIER-CHÉNIER)	
ÉTABLISSEMENTS	PROGRAMMES DE FORMATION DE TYPE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES VERS L'EMPLOI
Atelier de menuiserie Sainte-Thérèse (Les Entreprises d'insertion Godefroy Laviolette inc.) (Sainte-Thérèse)	Aide ébéniste et aide finisseur de meubles
	Aide menuisier
	Commis à l'expédition / réception
	Débiteur de bois
	Opérateur de machines-outils
Recypro (Les Entreprises d'insertion Godefroy Laviolette inc.) (Lachute)	Aide chauffeur /livreur
	Commis à l'expédition / réception
	Journalier
	Manutentionnaire d'entrepôt
Grenier populaire des Basses Laurentides (Saint-Eustache)	Vente, service à la clientèle
	Transport
	Manutention, entretien
	Restauration de meubles
	Réparation d'électroménagers
Polyvalente Sainte-Thérèse (Sainte-Thérèse)	Programme ISPJ1
	Aide général dans une résidence privée ou publique
	Aide au démontage de véhicules motorisés
	Commis dans un commerce au détail
	Démonteur de pièces mécaniques d'automobiles dans un centre de recyclage
	Journalier d'atelier d'ébénisterie
	Manoeuvre dans un centre de recyclage de pièces d'automobiles
	Manoeuvre dans une entreprise de production d'objets en bois
	Opérateur de machines à bois
	Préposé au service des véhicules automobiles

Polyvalente Sainte-Thérèse	Programme ISPJ2
(Sainte-Thérèse) (suite)	Aide commis en charcuterie et fromage
	Aide en atelier de fabrication métallique
	Aide fleuriste
	Aide général dans une entreprise de confection de vêtements
	Aide général en cuisine de cafétéria
	Commis animalier
	Commis dans un poste d'essence
	Commis de magasin de plomberie
	Installateur de système d'échappement
	Manoeuvre en industrie
	Manutentionnaire d'entrepôt en commerce
	Ouvrier d'atelier à la fabrication d'armoires
	Préposé à l'entretien de terrain de camping
	Préposé aux pneus
	Préposé en cuisine de casse-croûte
	Serveur

ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CSSS RIVIÈRE-DU-NORD / NORD-DE-MIRABEL (CLSC ARTHUR-BUIES)	
ÉTABLISSEMENTS	PROGRAMMES DE FORMATION DU TYPE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES VERS L'EMPLOI
Éclipse (Les Entreprises d'insertion Godefroy Laviolette inc.) (Saint-Jérôme)	Caissier /caissière
	Commis de magasin / étalagiste / vendeur
	Couturière et couturier industriels

ANNEXE 4

NOMBRE D'HEURES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOM DU PROGRAMME DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU DEP⁶	NOMBRE D'HEURES SPÉCIFIQUES À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE PROGRAMME
Abattage et façonnage des bois	840 heures	15 heures en santé et sécurité au travail et 15 heures en technique de secourisme
Acériculture	1005 heures	45 heures en santé et sécurité au travail
Affûtage	900 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Aménagement de la forêt	1215 heures	15 heures en techniques de secourisme
Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	630 heures	30 heures en santé et sécurité au travail, 45 heures en déplacement sécuritaire des bénéficiaires et 15 heures en premiers soins
Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	960 heures	30 heures en santé et sécurité au travail, 60 heures en déplacement sécuritaire des bénéficiaires et 30 heures en premiers soins
Boucherie de détail	900 heures	45 heures en hygiène, salubrité et sécurité
Boulangerie	795 heures	15 heures en hygiène et salubrité
Carrosserie	1590 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Classement des bois débités	930 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Coiffure	1455 heures	30 heures en santé et sécurité au travail
Conduite de camions	615 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Conduite de machinerie lourde en voie forestière	630 heures	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail
Conduite de machines industrielles	900 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Cuisine d'établissement	1350 heures	30 heures en hygiène et sécurité
Électricité d'entretien	1800 heures	30 heures en santé et sécurité au travail
Électromécanique de systèmes automatisés (nouvelle version depuis 2003)	1800 heures	30 heures en santé et sécurité au travail
Fleuristerie	1035 heures	30 heures sur l'application des règles de santé et de sécurité du travail
Grandes cultures	1095 heures	45 heures en santé et sécurité au travail

⁶ DEP : Diplôme d'études professionnelles

NOM DU PROGRAMME DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU DEP ⁶	NOMBRE D'HEURES SPÉCIFIQUES À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE PROGRAMME
Horticulture ornementale	1088 heures	30 heures en application des règles de santé et de sécurité et 15 heures sur l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides en culture abritée
Intervention en sécurité incendie	1185 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Matriçage	900 heures	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail
Mécanique automobile	1800 heures	15 heures en santé, sécurité et protection de l'environnement
Mécanique d'engins de chantier	1800 heures	30 heures en santé et sécurité au travail sur les chantiers de construction
Mécanique de véhicules lourds routiers	1800 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	1800 heures	30 heures en santé et sécurité au travail sur les chantiers de construction
Pâtisserie	1350 heures	30 heures sur l'hygiène et la sécurité
Pâtisserie de restaurant (cuisinier)	450 heures (ASP ⁷)	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail
Procédés infographiques	1800 heures	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail
Production de bovins de boucherie	1245 heures	45 heures sur la relation entre pratiques agricoles, l'environnement et la santé-sécurité du travail et 30 heures sur l'utilisation de pesticides
Production horticole	1470 heures	30 heures en santé et sécurité au travail
Protection et exploitation de territoires fauniques	1320 heures	15 heures sur l'application des règles de santé et de sécurité du travail
Récolte de la matière ligneuse	900 heures	15 heures en santé et sécurité au travail et 15 heures en premiers soins
Réparation d'appareils électroniques et audio-vidéo	1800 heures	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail
Réparation de micro-ordinateurs	450 heures (ASP)	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail
Santé-assistance et soins infirmiers	1800 heures	30 heures en premiers soins et 60 heures en prévention de l'infection
Sciage	900 heures	15 heures en santé et sécurité au travail

⁷ ASP : Attestation de spécialisation professionnelle.

NOM DU PROGRAMME DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU DEP ⁶	NOMBRE D'HEURES SPÉCIFIQUES À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE PROGRAMME
Service de la restauration	900 heures	15 heures sur les règles d'hygiène et la sécurité
Service technique d'équipement bureautique	1800 heures	Pas de cours spécifique à la santé et sécurité au travail
Soudage-montage	1800 heures	30 heures en sensibilisation aux règles de santé et sécurité du travail
Soutien informatique	1800 heures	Pas de cours spécifique à la santé et sécurité au travail
Sylviculture	1350 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Techniques d'usinage	1800 heures	15 heures en santé et sécurité au travail
Usinage sur machines-outils à commande numérique	885 heures (ASP)	Pas de cours spécifique en santé et sécurité au travail